

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2018

AVIS DE CONVOCATION  
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Rémy Langevin, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 2 mai 2018, à 14 h 45, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- |          |   |
|----------|---|
| 2018-175 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mai 2018   |
| 2018-176 | Adjudication de contrat pour le réseau d'alimentation temporaire en eau potable et essais sur les conduites et regards – Réfection de la 4 <sup>e</sup> Rue |
| ---      | <b>Période de questions</b>   |
| 2018-177 | Levée de la séance  |

Et j'ai signé à Montmagny, ce premier jour du mois de mai deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 mai 2018 devant se tenir à 14 h 45 ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau; le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 14 h 30.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 14 h 30 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2018**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 2 mai 2018, à 14 h 45.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Yves Gendreau et M. Bernard Boulet, formant quorum sous la présidence du maire. La greffière M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet et le directeur général M<sup>e</sup> Félix Michaud sont également présents.

SONT ABSENTS :

M. Jessy Croteau, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Seuls les sujets qui apparaissent à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

2018-175

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 2 MAI 2018**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 mai 2018 tel que présenté.

Adoptée

2018-176

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION  
TEMPORAIRE EN EAU POTABLE ET ESSAIS SUR LES CONDUITES ET  
REGARDS – RÉFECTION DE LA 4<sup>e</sup> RUE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable et la réalisation d'essais et de vérification de conduites et regards dans le cadre de son projet visant la réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, un seul fournisseur a présenté une offre, soit Test Tech inc.;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* permet de négocier avec un soumissionnaire lorsque la Ville reçoit une seule soumission conforme qui présente un écart important avec l'estimation au dossier;

CONSIDÉRANT que suivant les négociations, Test Tech inc. a déposé un prix révisé;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Test Tech inc. le contrat pour l'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable et la réalisation d'essais et de vérification de conduites et regards dans le cadre de son projet visant la réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, au prix de 86 932 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

2. Que les documents d'appel d'offres, les addenda, le devis, la soumission de l'adjudicataire, le bordereau révisé et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Test Tech inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 2 mai 2018 à 15 heures.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018.



MAIRE



A large, empty rectangular area bounded by two vertical lines, intended for writing or drawing.